

**RÈGLEMENT 2020-1005
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-925
SUR LES COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau afin de déterminer les immeubles visés et classifiés à partir du « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) »;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 4 intitulé « Utilisation obligatoire d'un compteur d'eau » est remplacé par le suivant :

« L'usage des immeubles ciblés au présent article est classifié et numéroté à partir du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)*.

Tout propriétaire d'un immeuble raccordé au réseau d'aqueduc municipal doit installer un compteur d'eau s'il rencontre l'un ou l'autre des critères suivants :

- a) Tout immeuble résidentiel choisi aléatoirement pour l'échantillonnage exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- b) Tout immeuble municipal tel qu'édifice, piscine, centre sportif, amphithéâtre, installation d'eau et parc;
- c) Tout immeuble d'usage industriel dans la production ou la transformation de biens, incluant le secteur de l'agriculture :
 - Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11);
 - Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz (21);
 - Construction (23);
 - Fabrication (31-33);
 - Service de gestion des déchets et d'assainissement (562);
- d) Tout immeuble d'usage institutionnel :
 - Services d'enseignement (61);
 - Soins de santé et assistance sociale (62);
 - Organismes religieux (8131);
 - Administration publique (91);
- e) Tout immeuble à usage commercial et de services privés susceptible d'utiliser une plus grande quantité d'eau potable :



- Concessionnaires d'automobiles (4411);
- Concessionnaires de véhicules récréatifs, de camions légers, de motocyclette, de motoneige, de VTT, etc. (4412);
- Pépinières et centres de jardinage (444220);
- Magasins d'alimentation (445);
- Magasins de produits de santé et de soins personnels, notamment les pharmacies (44611);
- Magasins de suppléments alimentaires et d'aliments de santé (446191);
- Stations-services (447);
- Fleuristes (4531);
- Animaleries et magasins de fournitures pour animaux (45391);
- Services vétérinaires (541940);
- Services de nettoyage de tapis et de meubles rembourrés (56174);
- Autres services relatifs aux bâtiments et aux logements (561799);
- Hôpitaux (622);
- Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie (6232);
- Établissements communautaires de soins pour personnes âgées (6233);
- Services individuels et familiaux (6241);
- Services de garde (6244);
- Salles de jeux électronique (71312);
- Services de divertissement et de loisirs, notamment les salles de danse, les salles de billard, les salles de quilles, les terrains de golf, les centres de conditionnement physique, etc. (7139);
- Services d'hébergement et de restauration, incluant notamment les services de débits de boissons (72);
- Réparation et entretien de véhicules automobiles, notamment les lave-autos, réparation et entretien de carrosserie, etc. (8111);
- Services de soins personnels, notamment les services de coiffure et d'esthétique, les salons de tatouage, de perçage d'oreilles, de bronzage, les studios de massages, etc. (8121);
- Service de nettoyage à sec et de blanchissage (8123);
- Soins pour les animaux de maison (81291);
- Autres services personnels (812990);
- Tout autre commerce de nature semblable à ceux énumérés. »

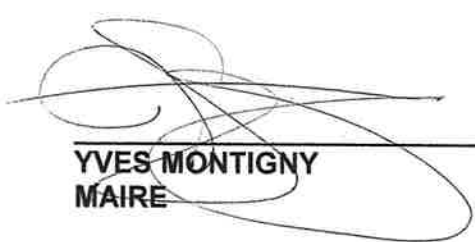
ARTICLE 3


L'Annexe C est remplacée puisque l'adresse des services techniques a été corrigée.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2020-139 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 avril 2020.


YVES MONTIGNY
MAIRE


JOANIE PERRON
GREFFIERE ADJOINTE

Entrée en vigueur le 22 avril 2020

**COMPILATION DE DONNÉES COMPTEUR D'EAU
ÉCHANTILLONNAGE (ESTIMATION CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE)**

INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS D'EAU

Tableau des branchements d'eau :

Branchement	Type de branchement (potable, incendie ou combiné)	Diamètre du branchement (po)	Matériel (acier galvanisé, cuivre, CPVC, fonte, plomb, autre)
1			
2			
3			

Conditions des installations existantes :

Branchement	Robinet d'arrêt intérieur présent		Robinet d'arrêt intérieur fonctionnel		Réducteur de pression installé		Manomètre installé		Dispositif antirefoulement installé aux normes	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
1	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
2	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
3	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Présence d'un système de protection incendie (gicleurs automatiques) : **OUI** **NON**

Si oui, le système est :

Branché sur sa propre conduite de branchement à l'aqueduc

OU

Branché sur une dérivation du branchement à l'aqueduc (à l'intérieur de l'immeuble)

Y a-t-il déjà un compteur d'eau installé sur le bâtiment ? **OUI** **NON**

Si oui, veuillez indiquer le numéro de série, la marque et le diamètre _____

 Nom (en lettres moulées)

 Signature de la personne ayant rempli le formulaire



ANNEXE C

FORMULAIRE DE COMPILATION DES DONNÉES



**COMPILATION DE DONNÉES COMPTEUR D'EAU
ÉCHANTILLONNAGE (ESTIMATION CONSOMMATION RÉSIDENTIELLE)**

Veillez compléter en lettres moulées et retourner à :

Services techniques
Ville de Baie-Comeau
307, boulevard La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2L5

Adresse de l'immeuble : _____

Numéro de matricule : _____

Informations au dossier :

Nom du propriétaire : _____

Nom du contact (si différent) : _____

Adresse de correspondance : _____

Numéro et rue

No app. ou bureau

Ville et province

Code postal

Téléphone : _____

Résidence

Cellulaire

Courriel : _____



**COMPILATION DE DONNÉES COMPTEUR D'EAU
SECTEURS INDUSTRIELS, COMMERCIALS ET INSTITUTIONNELS**

Veillez compléter en lettres moulées et retourner à :

Services techniques
Ville de Baie-Comeau
307, boulevard La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2L5

Adresse de l'immeuble : _____

Numéro de matricule : _____

Informations au dossier :

Nom du propriétaire : _____

Nom du contact (si différent) : _____

Adresse de correspondance : _____

Numéro et rue

No app. ou bureau

Ville et province

Code postal

Téléphone : _____

Résidence

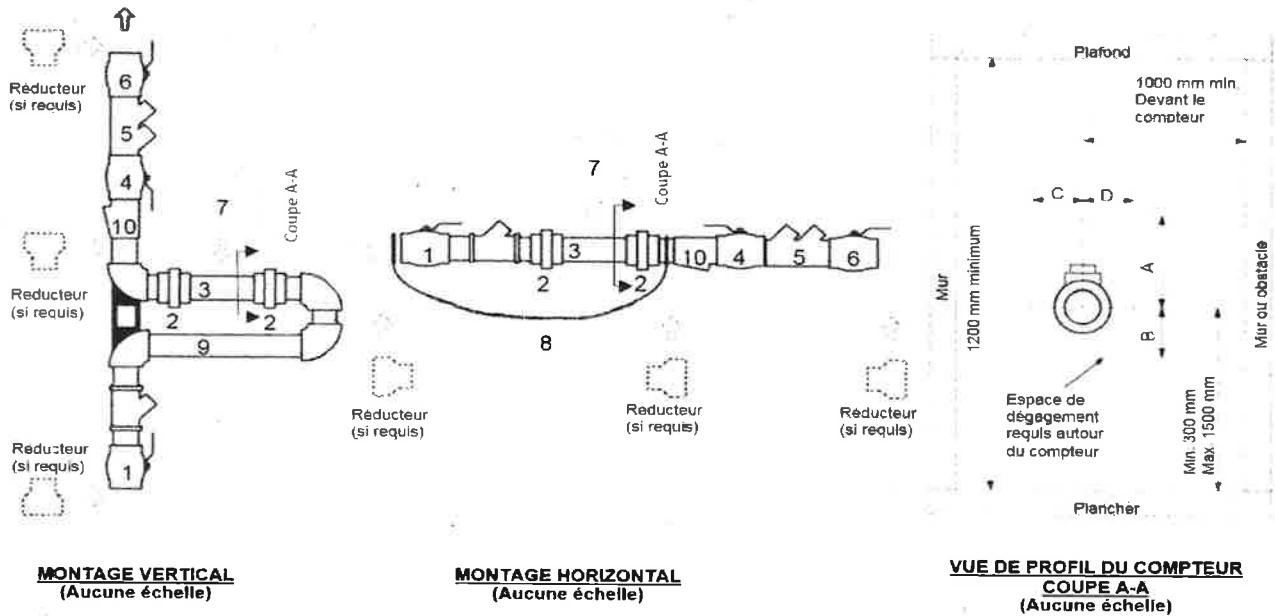
Cellulaire

Courriel : _____



NORMES TECHNIQUES

Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)



Identification du matériel :

- 1- Robinet d'arrêt principal intérieur
- 2- Raccord (union ou bride) pour compteur
- 3- Pièce de transition (tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur)
- 4- Robinet d'isolation en aval du compteur et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement
- 5- Dispositif antirefoulement (DAR)
- 6- Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement
- 7- Compteur d'eau
- 8- Continuité de mise à la terre
- 9- Longueur de tuyau à déterminer selon le compteur prévu
- 10- Tamis (si nécessaire)
- 11- Réducteur de pression

TABLEAU DES DÉGAGEMENTS				
Raccords de la pièce de transition	Espace de dégagement minimum pour le compteur			
Type de raccord	Dessus A	Dessous B	Derrière C	Devant D
Unions de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po) 125 mm (5 po)	100 mm (4 po) 125 mm (5 po)
Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)
Ville de Baie-Comeau	Installation de compteur d'eau		Échelle	Révision
			N/A	
	Norme de préparation tuyauterie			

**COMPILATION DE DONNÉES COMPTEUR D'EAU
SECTEURS INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL**

INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS D'EAU

Tableau des branchements d'eau :

Branchement	Type de branchement (potable, incendie ou combiné)	Diamètre du branchement (po)	Matériel (acier galvanisé, cuivre, CPVC, fonte, plomb, autre)
1			
2			
3			

Conditions des installations existantes :

Branchement	Robinet d'arrêt intérieur présent		Robinet d'arrêt intérieur fonctionnel		Réducteur de pression installé		Manomètre installé		Dispositif antirefoulement installé aux normes	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
1	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
2	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
3	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Présence d'un système de protection incendie (gicleurs automatiques) : **OUI** **NON**

Si oui, le système est :

Branché sur sa propre conduite de branchement à l'aqueduc

OU

Branché sur une dérivation du branchement à l'aqueduc
(à l'intérieur de l'immeuble)

Y a-t-il déjà un compteur d'eau installé sur le bâtiment ? **OUI** **NON**

Si oui, veuillez indiquer le numéro de série, la marque et le diamètre _____

Nom (en lettres moulées)

Signature de la personne ayant rempli le formulaire



COMPILATION DE DONNÉES COMPTEUR D'EAU SECTEURS INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL

Informations complémentaires :

Le bâtiment comporte-t-il une ou des parties résidentielles ? OUI NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'unités de logement : _____

Vocation du bâtiment : (autre que résidentielle) INDUSTRIELLE COMMERCIALE INSTITUTIONNELLE

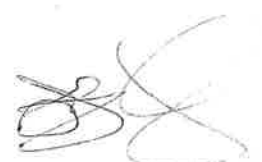
Veuillez spécifier le genre en cochant dans la grille ci-dessous (un seul choix) :

Administration, gestion, etc.	Agriculture	Alimentation (épicerie-dépanneur, etc.)	Animaux (soins- pension, etc.)
Atelier de fabrication : métal, plastique, bois	Bureau gouvernemental	Buanderie	Bureau de professionnels
Centre d'enseignement	Centre de recyclage	Clinique médicale, dentaire et autres	Coiffure et esthétique
Conditionnement physique et sports	Construction, rénovation	C.P.E.	CLSC, CSSS, CHSLD
Entreposage	Équipement récréatif (vente /location)	Excavation, machinerie lourde	Galerie d'art et atelier d'art
Golf, centre de ski	Hébergement	Industrie lourde	Infrastructure gouvernementale
Lieu de culte	Location d'outils / équipement	Massages, soins corporels et spa	Mécanique automobile ou mécanique lourde
Organisme social	Parc d'amusement	Résidence funéraire	Restaurant, bar, bistrot, etc
Services financiers (banques, caisses, etc.)	Station-service (essence)	Théâtre, cinéma - salle de spectacles et loisirs	Vente au détail
Autre (veuillez spécifier) :			

Le bâtiment comporte-t-il un ou plusieurs locaux locatifs ? (autres que résidentiels) OUI NON

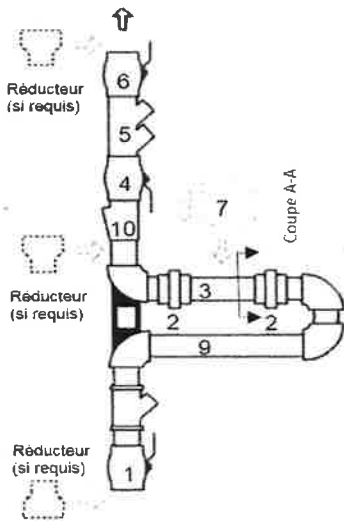
Si oui, veuillez spécifier le genre et le nombre dans la grille ci-dessous :

Administration, gestion, etc.	Agriculture	Alimentation (épicerie-dépanneur, etc.)	Animaux (soins- pension, etc.)
Atelier de fabrication : métal, plastique, bois	Bureau gouvernemental	Buanderie	Bureau de professionnels
Centre d'enseignement	Centre de recyclage	Clinique médicale, dentaire et autres	Coiffure et esthétique
Conditionnement physique et sports	Construction, rénovation	C.P.E.	CLSC, CSSS, CHSLD
Entreposage	Équipement récréatif (vente /location)	Excavation, machinerie lourde	Galerie d'art et atelier d'art
Golf, centre de ski	Hébergement	Industrie lourde	Infrastructure gouvernementale
Lieu de culte	Location d'outils / équipement	Massages, soins corporels et spa	Mécanique automobile ou mécanique lourde
Organisme social	Parc d'amusement	Résidence funéraire	Restaurant, bar, bistrot, etc
Services financiers (banques, caisses, etc.)	Station-service (essence)	Théâtre, cinéma - salle de spectacles et loisirs	Vente au détail

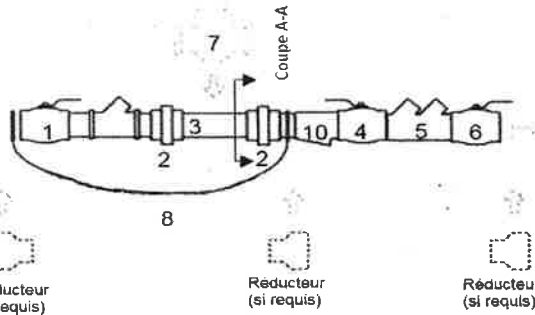


NORMES TECHNIQUES

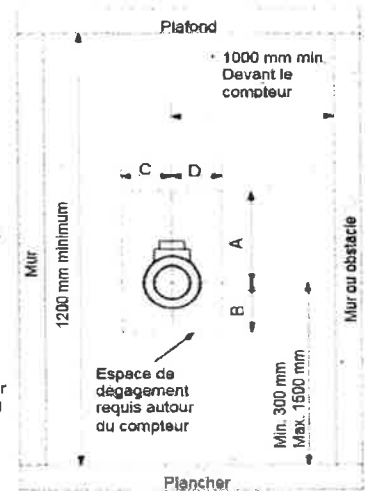
Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)



MONTAGE VERTICAL
(Aucune échelle)



MONTAGE HORIZONTAL
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
COUPE A-A
(Aucune échelle)

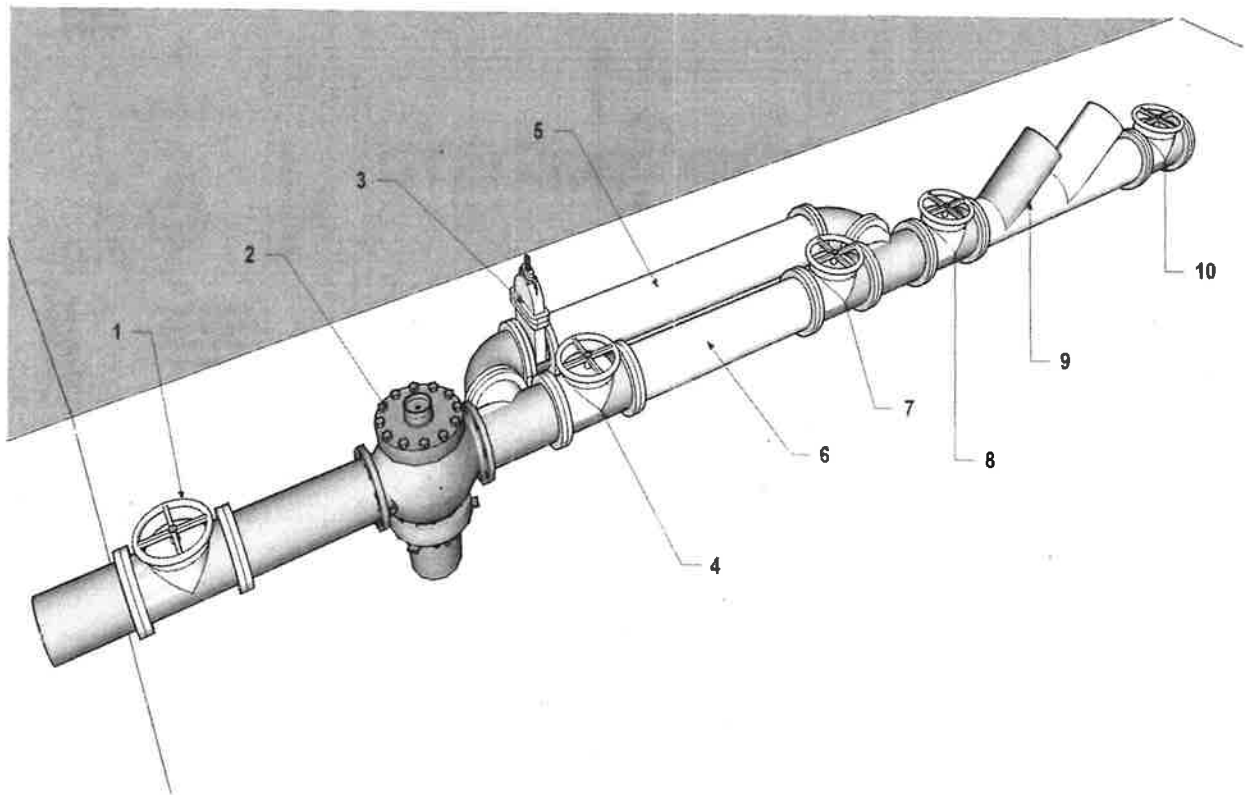
Identification du matériel :

- 1- Robinet d'arrêt principal intérieur
- 2- Raccord (union ou bride) pour compteur
- 3- Pièce de transition (tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur)
- 4- Robinet d'isolation en aval du compteur et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement
- 5- Dispositif antirefoulement (DAR)
- 6- Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement
- 7- Compteur d'eau
- 8- Continuité de mise à la terre
- 9- Longueur de tuyau à déterminer selon le compteur prévu
- 10- Tamis (si nécessaire)
- 11- Réducteur de pression

TABLEAU DES DÉGAGEMENTS				
Raccords de la pièce de transition	Espace de dégagement minimum pour le compteur			
Type de raccord	Dessus A	Dessous B	Derrière C	Devant D
Unions de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)
			125 mm (5 po)	125 mm (5 po)
Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)
Ville de Baie-Comeau	Installation de compteur d'eau		Échelle	Révision
			N/A	
	Norme de préparation tuyauterie			

NORMES TECHNIQUES

Préparation de tuyauterie pour un diamètre de plus de 50 mm (2 po).



VUE ISOMÉTRIQUE
(Aucune échelle)

Identification du matériel :

- 1- Vanne d'arrêt principale intérieure
- 2- Réducteur de pression si requis
- 3- Robinet de dérivation (normalement fermé)
- 4- Robinet d'isolation du compteur (normalement ouvert)
- 5- Conduite de dérivation
- 6- Pièce de transition (tuyauterie temporaire, en remplacement du compteur)
- 7- Robinet d'isolation du compteur (normalement ouvert)
- 8- Robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement (DAR)
- 9- Dispositif antirefoulement (DAR)
- 10- Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement (DAR)

A handwritten signature in the bottom right corner of the page.